



# Assemblée générale

Distr. limitée  
5 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

Soixantième session

## Cinquième Commission

Point 123 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

**Projet de résolution présenté par le Président  
à l'issue de consultations officielles**

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques  
spéciales, missions de bons offices et autres initiatives  
politiques autorisées par l'Assemblée générale  
ou le Conseil de sécurité : Bureau des Nations Unies  
au Timor-Leste**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Décide* d'approuver la création du poste de chef du personnel à la classe D-1;
4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la bonne coordination des activités de promotion de l'égalité des sexes;
5. *Prie également* le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour réaliser les économies au titre des dépenses opérationnelles, compte tenu des recommandations du Comité consultatif;

<sup>1</sup> A/60/425.

<sup>2</sup> A/60/7/Add.10.



6. *Approuve* un budget d'un montant net de 21 939 900 dollars (montant brut : 23 782 100 dollars), au titre du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, pour la période du 21 mai au 31 décembre 2005;

7. *Note* que le montant net des dépenses prévues au titre du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, compte tenu de l'utilisation des économies d'un montant de 6 301 700 dollars réalisées au titre de la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan, est de 15 638 200 dollars (montant brut : 17 480 400 dollars);

8. *Décide* d'ouvrir, conformément à la procédure énoncée au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit de 15 638 200 dollars pour le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005;

9. *Décide également* d'ouvrir un crédit de 1 842 200 dollars au chapitre 34 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

---